

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 29/07/2024 - B2024/027505 - 2010 B 03576 - 527 692 305 - A A SERVICES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01/12/2022	et clos le	30/11/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
EURL A A SERVICES			
SIRET	5 2 7 6 9 2 3 0 5 0 0 0 1 6		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
Domaine de Cammartin			
31470 FONTENILLES			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Services administratifs combinés de bureau	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	41 844	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées art. 238 quinquies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprises nouvelles art. 44 sexies			
	Jeunes entreprises innovantes			
	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art. 44 octies A			
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5%	
---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAG4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable : SAS KHALIFA ET ASSOCIES			
1 rue de l'aqueduc 31500 TOULOUSE			
- du conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- N° d'agrément :			

J	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS	(si ce chiffre est positif, le nombre qui suit du même signe est à ajouter)
---	--	---

K DIVERS

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS
---	--

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL A A SERVICES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		Domaine de Cammartin 31470 FONTENILLES		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		5 2 7 6 9 2 3 0 5 0 0 0 1 6		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		30/11/2023	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 541	AG	3 835	705
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	33 329	AS	33 329	
		Autres immobilisations corporelles	AT	527 754	AU	357 155	170 598
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	107	BE		107
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	15 000	BI		15 000
TOTAL (II)		BJ	580 732	BK	394 320	186 411	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	479 389	BY	8 879	470 509
		Autres créances (3)	BZ	7 648	CA		7 648
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	57 235	CG		57 235	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	8 918	CI		8 918	
	TOTAL (III)	CJ	553 191	CK	8 879	544 311	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 133 923	IA	403 200	730 723	
Renvois : (1) Dont droit au bail				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes			
Clause de réserve de propriété *		Immobilitations		Stocks :			
				(3) Part à plus d'un an		CR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL A A SERVICES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 1 000)			DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	114 659	
	Report à nouveau			DH	102 292	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	6 970	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	225 022	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	195 291	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	2 510	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	62 145	
	Dettes fiscales et sociales			DY	234 429	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	11 323	
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	505 701		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	730 723		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	369 664
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	160	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

☒

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

☐

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
{ biens				
{ services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise EURL A A SERVICES										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	5 540	KE		KF	926
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	33 329	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	476 958	KW		KX	5 954
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	81 441	LC		LD	6 460
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	591 728	LO		LP	12 415	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés				1P	105	1R		1S	2
Prêts et autres immobilisations financières				1T	15 000	1U		1V			
TOTAL IV				1Q	15 105	1R		1S	2		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	612 374	0H		0J	13 343		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4			
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	1 924	LW	4 541	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	33 329	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales., agencets, aménagements divers		IU		MM	7 441	MN	475 471	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	35 618	MT	52 283	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III			IV		NG	43 060	NH	561 083	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations			IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C	107	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	15 000	2G	
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	15 107	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	44 985	ØL	580 732	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 30/11/2023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL A A SERVICES

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL A A SERVICES

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	5 540	PF	220	PG	1 924	PH	3 835
TOTAL I		RK	5 540	RM	220	RN	1 924	RO	3 835
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	33 116	QA	213	QB		QC	33 329
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	310 612	QE	21 532	QF	7 441	QG	324 703
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	58 530	QM	9 540	QN	35 618	QO	32 452
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	402 259	QV	31 286	QW	43 060	QX	390 484
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	407 799	ØP	31 506	ØQ	44 985	ØR	394 320

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	R1	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst gales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL A A SERVICESNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6D
		– corporelles	6E	6F	6H
		– titres mis en équivalence	02	03	05
		– titres de participation	9U	9V	9X
		– autres immobilisations financières (1) *	06	07	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A A SERVICES										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	15 000	UV		UW	15 000			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	10 655		10 655					
	Autres créances clients		UX	468 733		468 733					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	600		600					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 390		1 390					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	1 163		1 163					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	4 495		4 495					
	Charges constatées d'avance		VS	8 918		8 918					
	TOTAUX		VT	510 956	VU	495 956	VV	15 000			
	RENVIS	(1)	Montant des	VD							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7I									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	160		160						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	195 130		59 093		136 036				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	2 510		2 510						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	62 145		62 145						
Personnel et comptes rattachés		8C	88 313		88 313						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	52 072		52 072						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 095		2 095						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	85 514		85 514						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 434		6 434						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	11 323		11 323						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	505 701	VZ	369 664		136 036				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	58 118	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : EURL A A SERVICES						Néant ☐		Exercice N, clos le 30/11/2023	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	6 970	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WB		
	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				WE	28 444	XE	28 576
	WF	Taxes sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG	132		
	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (art. 239 sexies D))				RB			
	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX		XW	20
	WJ	20	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *				XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	6 277		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN		
							WO		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL I						WR	41 844		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)				WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :						XB		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						I6		
							WZ		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY		
	Majoration d'amortissement*						XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	L5	XF	
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	QV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC			
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	XG		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2			
TOTAL II						XH			
III. RÉSULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	41 844		
				déficit (II moins I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	41 844	XO	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL A A SERVICESNéant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)

K4bis

Nombre d'opérations sur l'exercice (2)

K4ter

Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)

K6

Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-I. 1^{er} bis Al. 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

59 692

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1^{er} bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A :

YN

YO

ligne WI

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise EURL A A SERVICES										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	70 698	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	31 594			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	0F	102 292			ZG	102 292				
						ZH	102 292				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)					YQ					
	Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance					YT	7 481				
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 48 888)					XQ	100 110				
	Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	26 982				
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES 921)					ST	50 870				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	185 445				
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	5 172				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)					9Z	14 885				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	20 057				
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée					YV	252 287				
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	18 880				
DIVERS	Montant brut des salaires *					0B	736 518				
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					0S					
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK			%		
	Numéro du centre de gestion agréé *		XP		Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR 0		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH					
REGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL						
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC						
	Groupe résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO						
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A A SERVICES

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I Immobilisations*	1	Voir état annexe				
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

EURL A A SERVICES

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
VIDEOSURVEILLANCE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2010	1 800		1 800					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
STANDARD DIATONIS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2010	834		834					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ORDI PORTABLE+IMPRI	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2010	273		273					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LICENCE ANTIVIRUS M	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2010	474		474					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
UNITE CENTRALE SAND	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2010	679		679					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ORDI PORTABLE Mr ES	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2010	434		434					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PC JULIEN	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2010	518		518					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
IMPRIMANTE MOBILE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2010	290		290					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MEUBLES BUREAU MR E	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2010	258		258					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MEUBLES BUREAUX	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2010	271		271					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MEUBLES BUREAU	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2010	47		47					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MEUBLES BUREAU	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2010	60		60					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
COMPTOIRS MOBILIER	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2010	426		426					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
COMPTOIRS MOBILIER	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2010	398		398					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

EURL A A SERVICES

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
COMPTOIR BLEU/BOIS	Date acquis	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2010	425		425					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ordi optiplex 980 m	Date acquis	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	29/12/2010	1 074		1 074					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PC PORTABLE VPC-Z13	Date acquis	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	17/01/2011	2 671		2 671					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
IPAD2 WIFI BLANC+HO	Date acquis	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	09/04/2011	737		737					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
IPAD2 WIFI NOIR+HOU	Date acquis	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	09/04/2011	612		612					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ORDI LAETITIA OPTIP	Date acquis	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	20/05/2011	799		799					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CANNON SCANNER	Date acquis	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2010	271		271					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
3 COMPTOIRS BLEU	Date acquis	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2010	702		702					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
STANDARD TELEPHONIQ	Date acquis	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/12/2011	5 641		5 641					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
3 ORDI+LICENCES MIC	Date acquis	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	15/01/2014	4 254		4 254					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SYSTEME SAUVEGARDE	Date acquis	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	05/03/2014	916		916					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ORDI PC PORTABLE	Date acquis	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	28/03/2014	1 581		1 581					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ORDI BUREAU SE	Date acquis	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	28/03/2014	1 105		1 105					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PC SE ET ACCEUIL	Date acquis	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	10/04/2014	2 026		2 026					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

EURL A A SERVICES

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
4 DATALOGIC MEMOR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	16/04/2014	2 980		2 980					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CIEL COMPTA RESEAU	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	17/03/2014	1 374		1 374					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LICENCE ADOBE ACROB	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	04/04/2014	550		550					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
COPIEUR COULEUR TAS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	11/12/2014	9 769		9 769					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
I PHONE X GRIS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	08/01/2018	723		723					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Désignation de l'entreprise : EURL A A SERVICES

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A A SERVICES

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❶ - ❸ ❹
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : EURL A A SERVICES

Néant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : EURL A A SERVICES

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/12/2022 et clos le : 30/11/2023 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	21
Dont apprentis	YF	1
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE
I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 258 376
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 258 376

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	28
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	2 000
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	22 501
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	24 530

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	14 262
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	73 482
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	87 747

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 195 159
-----------------------------	------------------------------------	-----------	------------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 195 159
---	----	-----------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV ☒

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)																			GX		1 258 376												
Effectifs au sens de la CVAE																			EY		21												
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)																			HX		9 832 439												
Période de référence				GY		0	1	/	1	2	/	2	0	2	2	GZ		3	0	/	1	1	/	2	0	2	3						
Date de cessation																HR				/			/										

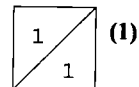
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)

* Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. II au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 30/11/2023

N° SIRET 5 2 7 6 9 2 3 0 5 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL A A SERVICES

ADRESSE (voie) Domaine de Cammartin

CODE POSTAL 31470 VILLE FONTENILLES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 100

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CHAUSSURES DU CHATEAU

N° SIREN (si société établie en France) 315519157 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Adresse : N° Voie Domaine de Cammartin

Code Postal 31470 Commune FONTENILLES Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/11/2023

N° SIRET 5 2 7 6 9 2 3 0 5 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL A A SERVICES

ADRESSE (voie) Domaine de Cammartin

CODE POSTAL 31470

VILLE FONTENILLES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise EURL A A SERVICES

du 01/12/2022

Adresse Domaine de Cammartin 31470 FONTENILLES

au 30/11/2023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	MONSIEUR ESPINASSE JULIEN GESTIONNAIRE	31470 FONTENILLES
2	MADAME ESPINASSE SANDRA GESTIONNAIRE	31470 FONTENILLES
3	MONSIEUR FILLASTRE JEAN-FRANCOIS DIRECTEUR ADMINISTRATIF FINANCIER	31770 COLOMIERS
4	MONSIEUR SE SOUZA EDOUARD CONCEPTEUR ET ENTRETIEN	495, route D'OX 31600 SEYSSES
5	MADAME SELVA LAETITIA RESPONSABLE RESEAU	9, rue DE LA PAIX 31600 LAMASQUERE
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	43 975			43 975				43 975
2	164 378			164 378				164 378
3	39 540			39 540				39 540
4	37 016			37 016				37 016
5	43 573			43 573				43 573
6								
7								
8								
9								
10								
**	328 484			328 484				328 484

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		554
Total		554

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :				2022/2023
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨		
- de l'exercice 2023.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	329 039	- de l'exercice 2023.. ⑩		41 844
- de l'exercice précédent ⑩	259 038	- de l'exercice précédent ⑩		37 171
Nom et qualité du signataire Melle ESPINASSE Sandra gérante		À FONTENILLES		le 28/02/2024
		Signature ,		

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

EURL A A SERVICES
Domaine de Cammartin
31470 FONTENILLES

Numéro SIRET du principal établissement

52769230500016

Code APE

8211Z

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	41 844
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	41 844
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		41 844

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL A A SERVICES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/11/2023, dont le total est de 730 723 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 6 971 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/12/2022 au 30/11/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/11/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 540	926	1 925	4 542
Immobilisations incorporelles	5 540	926	1 925	4 542
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 329			33 329
- Installations générales, agencements aménagements divers	476 958	5 955	7 442	475 471
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	81 442	6 461	35 619	52 283
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	591 729	12 415	43 061	561 084
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	105	2		107
- Prêts et autres immobilisations financières	15 000			15 000
Immobilisations financières	15 105	2		15 107
ACTIF IMMOBILISE	612 374	13 343	44 985	580 732

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	926	12 415	2	13 343
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	926	12 415	2	13 343
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	1 925	43 061		44 985
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	1 925	43 061		44 985

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 540	220	1 925	3 836
Immobilisations incorporelles	5 540	220	1 925	3 836
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 116	213		33 329
- Installations générales, agencements aménagement divers	310 612	21 532	7 442	324 703
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	58 531	9 541	35 619	32 452
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	402 259	31 286	43 061	390 485
ACTIF IMMOBILISE	407 799	31 507	44 985	394 321

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 510 956 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	15 000		15 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	479 390	479 390	
Autres	7 649	7 649	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 918	8 918	
Total	510 956	495 956	15 000

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures a etabli	392 247
Rabais remises ristour. a obtenir	2 459
Divers - produits à recevoir	2 000
Total	396 706

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 505 701 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	161	161		
- à plus de 1 an à l'origine	195 130	59 094	136 037	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 511	2 511		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 146	62 146		
Dettes fiscales et sociales	234 430	234 430		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	11 323	11 323		
Produits constatés d'avance				
Total	505 701	369 664	136 037	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 58 118

(**) Dont envers les associés

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total			

Notes sur le bilan

Charges à payer

Montant

Fournisseurs - fact. non parvenues	40 075
Interets courus a payer	22
FRAIS ET COM BQ A PAYER	139
Interets courus	2 511
Dettes provisio. pour congés payés	44 123
Charges sociales sur congés payés	15 570
TAXE APPRENTISSAGE SOLDE	613
Autres charges a payer	3 621

Total	106 673
--------------	----------------

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	8 918		
Total	8 918		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant	50 258	6 277	43 981
+ Résultat exceptionnel	-37 011		-37 011
- Participations des salariés			
Résultat comptable	13 248	6 277	6 971

(*) comporte les crédits d'impôt

(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

Montant en
euro

Plafonds des découverts autorisés

Caution solidaire de André Espinasse reçue sur prêt CIC du 09/02/2011 de 200000€ 40 669

Caution solidaire de Chaussures du Chateau sur prêt CA du 29/11/2012 de 250000€ 85 752

Avals et cautions 126 420

Autres engagements reçus

Total 126 420

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

A A SERVICES
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Domaine de Cammartin
31470 FONTENILLES
527692305 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30/03/2024

L'an 2024,
Le 30 mars,
A 10h00,

La société CHAUSSURES DU CHATEAU, Société par actions simplifiée au capital de 333 498 euros, ayant son siège social Domaine de Cammartin 31470 FONTENILLES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 315519157 RCS TOULOUSE, représentée par Madame Sandra ESPINASSE en sa qualité de Présidente,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société A A SERVICES,

Associée unique de ladite Société,

En présence de Madame Sandra ESPINASSE, gérante non associée de la Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Madame Sandra ESPINASSE, gérante non associée a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 novembre 2023 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 30 novembre 2023 et le rapport de gestion ont été adressés le 22 mars 2024 à l'associée unique, soit dans les cinq mois de la clôture dudit exercice.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social à partir du 22 mars 2024.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2023 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 novembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 28 444 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 7 111 euros.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 novembre 2023 s'élevant à 6 971 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 971 euros
------------------------	-------------

Report à nouveau	6 971 euros
------------------	-------------

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, les opérations ou conventions visées audit article entre la société et M^{me} Sandra ESPINASSE, conclues au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2023 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice, sont approuvées.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour la société CHAUSSURES DU
CHATEAU
Sandra ESPINASSE



A A SERVICES
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Domaine de Cammartin
31470 FONTENILLES
527692305 RCS TOULOUSE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30/03/2024

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 novembre 2023**

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 novembre 2023 s'élevant à 6 971 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 971 euros
Report à nouveau	6 971 euros

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.

Certifié conforme
La Gérance



A A SERVICES
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Domaine de Cammartin
31470 FONTENILLES
527692305 RCS TOULOUSE

TEXTE DES PROJETS DE DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30/03/2024
Exercice clos le 30 novembre 2023

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 novembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 28 444 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 7 111 euros.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 novembre 2023 s'élevant à 6 971 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 971 euros
------------------------	-------------

Report à nouveau	6 971 euros
------------------	-------------

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, les opérations ou conventions visées audit article entre la société et Mme Sandra ESPINASSE, conclues au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2023 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice, sont approuvées.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'approuver la rémunération annuelle brute de la gérante Mme Sandra ESPINASSE qui pour l'exercice s'est élevée à la somme de 164 378 euros, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sandra Espinasse', with a horizontal line drawn above it.

A A SERVICES
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Domaine de Cammartin
31470 FONTENILLES
527692305 RCS TOULOUSE

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 novembre 2023

La soussignée Sandra ESPINASSE, gérante non associée de la société A A SERVICES, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2023 par la société CHAUSSURES DU CHATEAU, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/11/23	Net au 30/11/22
Concessions, brevets et droits assimilés	4 541,51	3 835,86	705,65	-
Installations techniques, matériel et outillage	33 329,33	33 329,33	-	213,19
Autres immobilisations corporelles	527 754,20	357 155,42	170 598,78	189 256,67
Autres titres immobilisés	107,00	-	107,00	105,00
Autres immobilisations financières	15 000,00	-	15 000,00	15 000,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	580 732,04	394 320,61	186 411,43	204 574,86
Clients et comptes rattachés	479 389,57	8 879,86	470 509,71	251 805,78
Fournisseurs débiteurs	2 495,49	-	2 495,49	-
Personnel	600,00	-	600,00	2 804,05
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 390,29	-	1 390,29	7 684,16
Autres créances	3 163,00	-	3 163,00	3 245,00
Disponibilités	57 235,33	-	57 235,33	208 924,53
Charges constatées d'avance	8 918,03	-	8 918,03	6 551,24
TOTAL ACTIF CIRCULANT	553 191,71	8 879,86	544 311,85	481 014,76
TOTAL ACTIF	1 133 923,75	403 200,47	730 723,28	685 589,62

PASSIF

	Net au 30/11/23	Net au 30/11/22
Capital social ou individuel	1 000,00	1 000,00
Réserve légale	100,00	100,00
Autres réserves	114 659,06	114 659,06
Report à nouveau	102 292,70	70 698,17
Résultat de l'exercice	6 970,50	31 594,53
TOTAL CAPITAUX PROPRES	225 022,26	218 051,76
Emprunts	195 130,48	255 135,42
Découverts et concours bancaires	160,62	107,82
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	195 291,10	255 243,24
Emprunts et dettes financières diverses	2 510,97	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 145,87	15 980,37
Personnel	88 313,04	80 337,30
Organismes sociaux	52 072,80	50 916,04
Etat, Impôts sur les bénéfices	2 095,00	3 527,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	85 514,58	42 647,89
Autres dettes fiscales et sociales	6 434,17	8 398,10
Dettes fiscales et sociales	234 429,59	185 826,33
Autres dettes	11 323,49	10 487,92
TOTAL DETTES	505 701,02	467 537,86
TOTAL PASSIF	730 723,28	685 589,62

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouver résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

	du 01/12/22 au 30/11/23 12 mois	%	du 01/12/21 au 30/11/22 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Production vendue	1258376,51	100	1024721,08	100	233655,43	22,8
Subventions d'exploitation	2000	0,16	6000,02	0,59	-4000,02	-66,67
Autres produits	22530,85	1,79	7399,2	0,72	15131,65	204,5
Total	1282907,36	101,95	1038120,3	101,31	244787,06	23,58
Achats de m.p & aut.approv.	2410,3	0,19	145,05	0,01	2265,25	0
Autres achats & charges externes	185445,12	14,74	140066,8	13,67	45378,32	32,4
Total	187855,42	14,93	140211,85	13,68	47643,57	33,98
MARGE SUR M/S&S & MAT	1095051,94	87,02	897908,45	87,62	197143,49	21,96
Impôts, taxes et vers. assim.	20057,44	1,59	15548,8	1,52	4508,64	29
Salaires et Traitements	745698,35	59,26	621001,07	60,6	124697,28	20,08
Charges sociales	234339,1	18,62	188883,92	18,43	45455,18	24,07
Amortissements et provisions	40386,36	3,21	30361,75	2,96	10024,61	33,02
Autres charges	2,92	0	145,37	0,01	-142,45	-97,99
Total	1040484,17	82,68	855940,91	83,53	184543,26	21,56
RESULTAT D'EXPLOITATION	54567,77	4,34	41967,54	4,1	12600,23	30,02
Produits financiers	2,09	0	5,3	0	-3,21	-60,57
Charges financières	4311,43	0,34	6123,43	0,6	-1812	-29,59
Résultat financier	-4309,34	-0,34	-6118,13	-0,6	1808,79	29,56
RESULTAT COURANT	50258,43	3,99	35849,41	3,5	14409,02	40,19
Produits exceptionnels	0	0	1321,12	0,13	-1321,12	-100
Charges exceptionnelles	37010,93	2,94	0	0	37010,93	0
Résultat exceptionnel	-37010,93	-2,94	1321,12	0,13	-38332,05	0
Impôts sur les bénéfices	6277	0,5	5576	0,54	701	12,57
RESULTAT DE L'EXERCICE	6970,5	0,55	31594,53	3,08	-24624,03	-77,94

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 novembre 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 258 377 euros contre 1 024 721 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 22,80%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 24 531 euros contre 13 399 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 83,08%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 2 410 euros contre 145 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1561,70%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 185 445 euros contre 140 067 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 32,40%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 20 057 euros contre 15 549 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 29,00%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 745 698 euros contre 621 001 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 20,08%.

Le montant des charges sociales s'élève à 234 339 euros contre 188 884 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 24,07%.



L'effectif salarié moyen s'élève à 0 contre 0 pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 40 386 euros contre 30 362 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 33,02%.

Le montant des autres charges s'élève à 3 euros contre 145 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -97,99%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 228 340 euros contre 996 153 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 23,31%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 54 568 euros contre 41 968 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 30,02%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de - 4 309 euros (-6 118 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 50 258 euros contre 35 849 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 40,19%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 6 277 euros contre 5 576 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,57%.

Le résultat de l'exercice clos le 30 novembre 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 6 971 euros contre un bénéfice de 31 595 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -77,94%.

Au 30 novembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 730 723 euros contre 685 590 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,58%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 6 971 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 971 euros
------------------------	-------------

Report à nouveau	6 971 euros
------------------	-------------

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des 3 derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, il y a lieu d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 28 444 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 7 111 euros.

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la gérance

Il est également proposé de statuer sur la rémunération de la gérance.

Fait à FONTENILLES
Le 30/03/2024

Sandra ESPINASSE
Gérante

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sandra Espinasse', with a large, stylized flourish underneath.

A A SERVICES
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Domaine de Cammartin
31470 FONTENILLES
527692305 RCS TOULOUSE

**RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE SUR LES CONVENTIONS
VISÉES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 30 novembre 2023

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, entre la société et les personnes suivantes, conclues au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2023 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice.

Pour information, l'article R.223-17 précise qu'il convient d'indiquer la nature et l'objet de ces conventions ainsi que les modalités essentielles comme l'indication des prix ou tarifs, les ristournes, les commissions consenties, les délais de paiement accordés, les intérêts stipulés, les sûretés conférées, toute indication permettant d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions.

Liste des conventions passées entre la société et ses associés

Concernant Madame Sandra ESPINASSE, gérante de A A SERVICES et Présidente et Associée de CHAUSSURES DU CHATEAU à 50% :

- L'EURL A A SERVICES bénéficie de la caution solidaire de CHAUSSURES DU CHATEAU pour garantir son prêt souscrit le 29/11/2012 auprès du Crédit Agricole d'un montant initial de 250 000 euros et dont le solde au 30/11/2023 s'élève à 85 751,54 euros.

Fait à FONTENILLES
Le 30/03/2024

Sandra ESPINASSE
Gérante

